

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 974-249740101-20240416-2024_023_BC_11-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 avril 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de représentés : 5
Nombre d'absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE HUIT AVRIL à 14 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_023_BC_11
Plan de financement de l'Écomobilité
pour les trajets domicile-travail.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mircille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
2 avril 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
15/04/2024

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR procuration à Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Olivier HOARAU procuration à M. Daniel PAUSE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Philippe LUCAS procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2024

AFFAIRE N°2024 023 BC 11 : PLAN DE FINANCEMENT DE L'ÉCOMOBILITÉ POUR LES TRAJETS DOMICILE-TRAVAIL.

Le Président de séance expose :

1) Contexte et enjeux de l'appel à projets de l'ADEME.

À La Réunion, et plus largement en France, la voiture demeure le principal moyen de transport pour les salariés. Cependant, cette dépendance à l'égard de l'automobile engendre des inégalités en matière d'accès à l'emploi. Environ un quart des Français reconnaît avoir renoncé à une opportunité professionnelle ou à une formation en raison de contraintes financières liées au déplacement. Parallèlement, la circulation routière connaît une intensification annuelle, provoquant quotidiennement d'importantes congestions aux conséquences néfastes sur la qualité de vie, la santé et le bien-être de la population.

Face à ces enjeux d'importance tant nationaux que locaux, le Gouvernement a placé la mobilité quotidienne au cœur de ses priorités, se concrétisant par la promulgation de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Cette législation impose spécifiquement aux employeurs, qu'ils soient des entreprises, des collectivités ou des administrations, comptant au moins 50 salariés sur un même site, d'intégrer les questions liées aux déplacements domicile-travail dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur la Qualité de Vie au Travail (QVT).

L'objectif primordial de cet appel à projet de l'ADEME est de donner aux salariés du Territoire de l'Ouest l'opportunité d'explorer des modes de déplacement doux pour leurs trajets domicile-travail. Cela sera rendu possible par le biais de l'abonnement à des services proposés par des acteurs locaux du territoire, favorisant ainsi l'adoption de solutions de mobilité respectueuses de l'environnement.

2) L'implication de la collectivité en matière de mobilité.

- La mobilité un axe fort du territoire

Dans le cadre de son nouveau projet de territoire intitulé "Ouest 2040", le Territoire de l'Ouest, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), s'engage résolument à faciliter la transition vers des modes de transport plus collectifs et doux. Cette initiative vise à positionner ces alternatives à la voiture, comme des solutions clés pour la décarbonation des transports, dans la perspective d'un avenir plus durable.

En interne, notre collectivité s'est dotée d'un Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), en vigueur depuis le 10 juillet 2014. Ce plan a pour objectifs majeurs de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et de limiter l'usage systématique et individuel de la voiture pour les trajets domicile/travail. Malgré quelques initiatives modestes, telles que la création de places de covoiturage, l'aménagement de stations vélo et la mise à disposition de douches, les fiches actions du PDA n'ont pas encore connu les résultats escomptés.

Dans cette optique, cet appel à projet a pour ambition de raviver et poursuivre cette dynamique au sein de l'intercommunalité. Nous aspirons à concrétiser les objectifs du PDA en mettant en place des actions plus impactantes et en favorisant une transition réelle vers des modes de déplacement plus durables et partagés.

- Quelques éléments de l'enquête interne relative à la mobilité (décembre 2023)

D'après cette enquête, 78% des agents utilisent principalement leur voiture pour se rendre au travail. Seul 6 % ont recouru à un mode doux (vélo-trottinette- marche).

Autre information recueillie, 50% des agents résident à moins de 15 kilomètres du travail mais près de 58% indiquent que leur temps de déplacement est supérieur à 30 minutes.

L'enquête a mis en lumière trois obstacles majeurs, entravant l'adoption des modes de déplacement doux pour les trajets domicile-travail. Ces freins se présentent dans l'ordre suivant :

- a) La distance qui les sépare de leur lieu de résidence,
- b) Le défaut d'infrastructures cyclables,
- c) Les conditions météorologiques.

Afin de répondre de manière adéquate aux besoins et attentes exprimés par les agents, un programme d'actions a été développé dans le cadre du présent appel à projet.

3) Objectifs de l'opération.

Encourager les mobilités douces et simplifier l'utilisation du vélo à assistance électrique pour les agents du Territoire de l'Ouest.

Faciliter l'accès des agents à un service de prêt de vélos, afin de favoriser l'expérimentation de ces modes de déplacement.

Déployer des initiatives de sensibilisation axées sur le concept des mobilités durables, englobant la marche, le vélo, et autres alternatives écologiques.

4) Description de l'opération.

☛ Programme d'animation à destination des agents de la collectivité Territoire de l'Ouest

- Remise en selle

En collaboration avec l'OMS du Port (Office Municipal des Sports), nous prévoyons d'organiser une session ouverte aux agents et élus du Territoire de l'Ouest. Cette demi-journée sera dédiée à la réappropriation en toute confiance des compétences liées à la pratique du vélo. Cette initiative collective vise à aborder les sujets suivants :

- Conduite du vélo / Déplacement sur piste et en circulation ;
- Connaissance de l'équipement ;
- Réglages de base de la mécanique vélo ;
- Sécurité routière.

- Rando vélo-bureau

Dans le prolongement de la première initiative, nous prévoyons d'organiser une randonnée à vocation pédagogique. Cette activité permettra aux agents et élus d'acquérir une aisance dans l'utilisation du vélo, tout en les incitant à l'intégrer dans le cadre de leurs missions, notamment lors des réunions. La collectivité a, en effet, mis à la disposition de ses administratifs cinq vélos à assistance électrique, facilitant ainsi leurs déplacements pour les réunions à l'extérieur ou sur divers sites de l'EPCI, tels qu'Ansellia et la régie des ports de plaisance. Cette randonnée vélo-bureau a pour objectif de mettre en avant et de populariser l'utilisation de ce moyen de transport.

- Géovélo

Géovélo qui est une application mobile dédiée à guider les cyclistes vers les itinéraires les plus sécurisés et adaptés du territoire, sera diffusée auprès des agents du Territoire de l'Ouest. Cette initiative vise à atténuer l'un des principaux obstacles relevés dans l'enquête en ligne, à savoir le caractère jugé dangereux et lacunaire du réseau cyclable. L'application sera présentée lors des

différentes initiatives collectives et fera l'objet d'un article de structure. Par ailleurs, la collectivité, par le biais de son chargé de contribuer à l'enrichissement de l'application. Cela se concrétisera par la création de parcours sécurisés et la fourniture d'informations pratiques destinées à améliorer l'expérience des utilisateurs.

- Fresque mobilité

Dans la lignée de la fresque sur le climat, une initiative est proposée pour déployer des ateliers collaboratifs de sensibilisation aux enjeux carbone de la mobilité, tant à l'échelle mondiale qu'à La Réunion. Ces ateliers, animés par les agents de l'intercommunalité, visent à susciter une prise de conscience et à favoriser un changement de comportement. L'atelier s'appuiera sur un jeu de cartes et un jeu de rôle afin de :

- Comprendre les données relatives à la mobilité des personnes et leurs impacts ;
- Découvrir les leviers d'action pour réduire l'empreinte carbone liée à la mobilité à travers un jeu de rôle ;
- Agir sur les pratiques individuelles ou sur la politique mobilité de l'organisation en échangeant et en sélectionnant les leviers d'action les plus pertinents et adaptés.

Dans cette démarche, un premier atelier d'une matinée (2-3 heures) sera organisé avec la participation de 8 à 10 agents volontaires. Ces participants suivront l'après-midi même une session de formation pour être en mesure de reproduire ces animations en interne (parmi leurs collègues) ou en externe (auprès du grand public). La personne responsable de la fresque mobilité à La Réunion assurera l'animation de ces deux temps distincts mais complémentaires.

5) Mise en place d'un service Vélo à Assistance électrique.

L'enquête menée auprès des agents de la collectivité a clairement démontré la volonté de certains de modifier leurs habitudes de déplacement. Dans une démarche expérimentale, la mise à disposition de vélos se présente comme un levier potentiel pour favoriser ce changement.

C'est ainsi que nous avons sollicité plusieurs devis auprès de prestataires locaux afin de mettre en place un service clé en main de prêt de véhicules (vélos électriques) pour une période expérimentale de 12 mois. En fonction du format financier de l'expérimentation envisagée et des résultats de notre enquête, nous envisageons de constituer une flotte initiale de 13 vélos. Cette flotte de vélos sera ajustée en fonction du coût des assurances.

Pour initier ce projet, un appel à candidatures sera lancé afin de sélectionner les premiers bénéficiaires du service de prêt. La durée d'essai sera ajustée en fonction du nombre de candidatures reçues et du nombre d'équipements disponibles, pouvant varier de 1 à 6 mois. La gestion du service de prêt sera assurée par la Direction des Moyens Généraux en collaboration avec le Chargé de mission vélos. À la fin de chaque mise à disposition, les bénéficiaires rempliront un questionnaire d'évaluation, noteront leur compteur kilométrique, contribuant ainsi à enrichir le bilan de l'opération. Les modalités de gestion des différents équipements seront définies dans le cadre d'une charte qui sera élaborée prochainement. Le prestataire fournissant les vélos sera également responsable des équipements de sécurité tels que les casques, les gants et les gilets. Pendant la durée du contrat, les véhicules feront l'objet d'une maintenance semestrielle, incluant une heure de main-d'œuvre et le remplacement des pièces nécessaires au bon fonctionnement du véhicule. Le premier entretien aura lieu après 4 mois, suivi du second à partir du 8ème mois.

Au terme du contrat de location et suite aux conclusions de l'évaluation, la collectivité se réserve la possibilité d'exercer la clause de rachat des véhicules. Dans cette éventualité, le dispositif sera pérennisé avec une gestion assurée en régie.

6) Pilotage et suivi de l'opération.

Le pilotage et la supervision de l'action seront placés sous la responsabilité du chargé de mission au sein de la Direction de la Mobilité et des Transports (DMT). Un comité de pilotage ou de suivi interne sera instauré, comprenant a minima la DMT, la Direction Générale des Services Techniques et la

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'agents ayant expérimenté le service de prêt temporaire de vélo (valeur cible 30)
- Nombre d'agents ayant participé aux actions collectives thématiques proposées (valeur cible 60)

Indicateurs de résultat :

- Nombre de kilomètres parcourus en vélo pendant la phase d'expérimentation.

A l'issue de l'opération, un bilan qualitatif/quantitatif sera établi. Sur cette base, l'abandon, reconduction ou pérennisation de cette expérimentation sera actée par les instances.

L'ADEME apportera une aide financière plafonnée à 15 000€ ou à 50 % du coût des dépenses éligibles. La communauté d'agglomération prendra à sa charge le montant résiduel de l'opération.

Calendrier prévisionnel des actions : juin 2024 – Décembre 2025.

Détail des coûts exprimés en HTR (HT récupérables auprès du Trésor public)	Coût total prévisionnel	Dépenses éligibles à justifier	Détails	Coût HT
Prestations extérieures de formation / communication / animation	7 012,00 €	7 012,00 €	Fresque mobilité (animation et formation)	2 500,00 €
			Coût de la maintenance	662,40,00 €
			Forfait petites réparations	1 200,00 €
			Coût de la maintenance	2 649,60 €
Prestations extérieures – Autres dépenses de sous traitance	24 843,71€	24 843,71 €	Location de 13 vélos	24 843,71 €
Prestations extérieures – Autres dépenses de sous traitance (études / Honoraires, etc.)	1 018,72 €	1 018,72 €	Coût des casques	671,52 €
			Coût des gants	347,20 €
Total	32 874,43 €	32 874,43 €		32 021,34 €

Ainsi, le plan de financement de ces actions sera le suivant :

Organisme / établissement public	Montant
ADEME	15 000,00 €
Territoire de l'Ouest	17 021,34 €
TOTAL	32 021,34 €

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/03/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 06/03/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- APPROUVER le programme d'actions pour les agents du Territoire de l'Ouest dans le cadre de cet appel à projet de l'ADEME.**
- VALIDER le principe du projet « Écomobilité pour les trajets domicile-travail »;**
- ACTER du financement de 15 000 Euros par l'ADEME ;**
- VALIDER le plan de financement ;**
- AUTORISER le Président ou toute autre personne dûment habilitée à signer la convention de financement correspondante et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président